

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 22 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 54 fr. — L'abonnement cesse, sans avis contraire. ANNONCES: 25 centimes la ligne. Réclames: 25 centimes — En traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Numéros de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 12, 7 18, 8 18, 9 48, 11 46, m., 12 23, 1 18, 3 29, 5 18, 6 18, 7 28, 8 28, 9 38, 11 08. s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 18, 11 23, m., 1 20, 2 45, 5 10, 5 38, 7 18, 8 23, 10 36, 11 38. Lille à Roubaix, 5 15, 6 55, 8 23, 9 55, 11 05, 12 57, 3 22, 4 47, 5 20, 6 55, 8 00, 10 13, 11 15. Tourcoing à Roubaix à Lille, 5 05, 7 10, 8 05, 9 40, 11 35, 12 15, 1 50, 3 31, 5 05, 6 07, 7 20, 8 18, 9 28, 11 00. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 27, 7 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 00 soir.

ROUBAIX, 29 NOVEMBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

C'est aujourd'hui qu'ont lieu les élections municipales de Paris. Bien que le résultat en soit, en quelque sorte, connu d'avance, il produira en France une certaine impression. L'Assemblée nationale a eu beau déposer Paris de son titre de capitale, c'est toujours sur la grande ville que tous les yeux sont fixés. Paris prouvera, une fois de plus, en donnant à ses élections municipales la signification politique la plus accentuée, que les grandes villes ne sont pas faites pour la vie communale et qu'on ne peut, sans inconvénient, leur livrer des intérêts qui ne sont pas seulement leurs, mais ceux du pays tout entier. A Amiens, le deuxième tour de scrutin paraît devoir s'accomplir au milieu de l'indifférence générale. L'absence de toute candidature sérieuse permettra aux républicains de procéder en famille à cette opération.

Le conseil fédéral allemand vient d'être saisi d'un projet de loi modifiant la loi relative à l'indemnité de guerre payée par la France et demandant que la somme qui doit être dépensée pour les fortifications et les garnisons de l'Alsace-Lorraine soit portée à 42,980,950 thalers, dont 21,730,000 thalers seront employés à compléter les fortifications de Strasbourg, Metz, Bitch, Neufbrisach et Thionville.

On sait que la plupart des députés de l'Alsace-Lorraine au Parlement allemand se sont concertés pour s'abstenir de paraître aux séances de la Chambre et se sont bornés à envoyer une protestation. Le gouvernement allemand avait songé à déclarer ces députés démissionnaires, par le seul fait de cette attitude de leur part. Mais il n'a pas donné suite à cette intention, après consultation avec M. Ferdinand Schneegans, le concurrent malheureux de M. Lauth à Strasbourg, lors des élections pour le Reichstag. M. Schneegans a dissuadé le gouvernement de déclarer la vacance des sièges occupés, par la raison que de nouvelles élections deviendraient nécessaires et que, dans l'état actuel des esprits en Alsace, elles enverraient au Reichstag une députation absolument cléricale. M. Ferdinand Schneegans ne doit pas être confondu avec M. Auguste Schneegans, ancien rédacteur en chef du Journal de Lyon.

D'après un bruit très-accrédité à Madrid, quelques nuages se seraient élevés entre le gouvernement du maréchal Serrano et la chancellerie de Berlin. Il paraît certain, en tout cas, que cette situation nouvelle trouverait en quelque sorte son expression dans un changement du personnel diplomatique de l'Allemagne. Le comte Hatzfeld, ministre plénipotentiaire, et le comte Radolinsky, premier secrétaire, seraient rappelés. On désigne le comte Pergen, Bavaurois, comme successeur de M. de Hatzfeld.

Le mandat impératif des conseillers municipaux à Paris.

On sait que les élections municipales ont lieu à Paris aujourd'hui 29 novembre. Le comité central radical a imposé à tous les candidats qu'il soutient le « mandat impératif » suivant qu'ils ont accepté:

- DECLARATION.
- Chaque candidat devra déclarer qu'il se trouve d'accord avec le comité radical sur les questions suivantes:
1. Affirmation définitive de la République.
 2. Instruction gratuite, obligatoire et laïque.
 3. Incompatibilité des mandats de député et de conseiller municipal.
 4. Restitution, par l'Administration, au commerce et à l'industrie du personnel dont ils ont été trop longtemps privés à la suite de discordes civiles.
 5. Levée de l'état de siège.

MANDAT.

- Il devra s'engager formellement:
1. A assister régulièrement aux séances du conseil municipal;
 2. A prendre part aux réunions préalables qui seront tenues par la gauche du conseil avant la discussion des questions importantes;
 3. A demander, dans la forme légale, que les procès-verbaux des séances du conseil municipal soient publiés avec les votes de chaque conseiller;
 4. A poursuivre de tous ses efforts dans le conseil municipal, la réalisation du programme suivant: Révision immédiate des tarifs de l'octroi, tendant à dégrever dans la mesure la plus large possible les objets de consommation; Reprise à bref délai des grands travaux d'édilité. Refus de secours sur les fonds communaux et départementaux aux œuvres religieuses; Direction des écoles de la ville confiée à des instituteurs et institutrices laïques à l'exclusion des congréganistes.
 5. A demander une indemnité pour les conseillers municipaux.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 28 novembre 1874. M. Thiers, depuis son retour, reçoit beaucoup de visites; il insiste surtout, auprès des chefs des gauches, pour en obtenir beaucoup de modération et de prudence, afin de contenir les impatiens et les violents, disant que la réaction monarchique guette l'occasion d'en finir avec la république et que le maréchal de Mac-Mahon lui-même est vivement poussé à exécuter un coup de force, conseils qui viennent de plusieurs généraux. Je vous ai signalé, hier, le bruit répandu que M. Buffet refuserait de se laisser porter de nouveau à la présidence de l'Assemblée. Je ne crois pas cette nouvelle exacte. L'honorable député des Vosges a trop de patriotisme pour abdiquer un grand devoir, celui de rester à la tête d'une assemblée qui, dans les circonstances si graves que nous avons à traverser, a besoin d'un président d'une fermeté à toute épreuve. Le correspondant de Versailles du Journal des Débats confirme aussi les renseignements que je vous ai donnés sur un projet

d'ajournement de la discussion des lois constitutionnelles au 1^{er} janvier.

On consacrerait le mois de décembre à la discussion des différentes lois d'affaires, de la loi sur les cadres et de la loi relative à l'administration militaire, qui ne paraissent pas fournir de prétextes à de gros orages parlementaires. Cette procédure parlementaire sera décidée dans les prochaines réunions des divers groupes de la gauche.

En ce qui concerne le ministère, il est définitivement décidé qu'il se représentera en entier devant l'Assemblée. Les ministres sont prêts à répondre aux interpellations qui leur seront adressées au sujet de leurs actes administratifs et politiques pendant les quatre mois qui viennent de s'écouler.

Les députés de la majorité se montrent furieux des attaques violentes dirigées par M. Saint-Genet dans sa brochure contre l'Assemblée nationale.

Il serait question de poursuites contre le rédacteur du Figaro, mais comme le jury acquitterait certainement, des membres proposeraient d'appeler M. Saint-Genet à la barre de la chambre; mais je pense que cette irritation se calmera et le plus sage serait d'abandonner la brochure à son sort.

Il y a toujours de grandes divisions dans le parti bonapartiste; certaines notabilités de ce parti ne cessent pas de se montrer très hostiles à l'omnipotence de M. Rouher; ces divisions rendent très difficile à l'empiricrisme la tâche de composer la maison du prince impérial, afin de mettre d'accord toutes les rivalités.

Le duc de Norfolk a été reçu en audience spéciale, il y a peu de jours, avec ses deux sœurs, par Pie IX. Nul n'ignore, dit le Journal de Florence, ce qu'est le duc de Norfolk et avec quel dévouement il se consacre au triomphe de la cause catholique en Angleterre. Sa fortune et les ressources de son activité et de son intelligence sont mises au service de l'Eglise. Les institutions religieuses, les couvents, les écoles catholiques reçoivent constamment des secours abondants de sa générosité chrétienne et des autres membres de sa noble famille. On sait, en particulier, qu'il a donné récemment un demi-million de francs aux pères oratoriens de Londres, pour la reconstruction de leur église de Brompton, à laquelle on a dû donner des propositions plus vastes, à cause de l'accroissement continu de la population catholique dans la capitale de l'Angleterre.

P. S. — On dit, ce soir, que la rédaction politique du Message ne sera définitivement arrêtée que lundi, dans un dernier conseil des ministres. Les officieux croient pouvoir assurer que le ton du Message sera assez ferme et insistera pour le vote des lois constitutionnelles. Mais il paraît certain que le gouvernement est dans une grande perplexité. On pense que dès lundi, l'Assemblée sera très nombreuse et les votants pourraient arriver jusqu'au chiffre de 730. DE SAINT-CERROK.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

L'Avenir militaire publie la lettre suivante adressée aux généraux:

Messieurs, J'ai été consulté sur la question de savoir si les officiers de sapeurs-pompiers revêtus de leur uniforme ont droit, de la part de

l'armée, aux marques de respect, telles que saluts, ports-d'armes, etc.

La loi du 29 août 1871, qui a prononcé la dissolution des gardes nationales, ne s'appliquant pas aux corps de sapeurs-pompiers, ainsi qu'il résulte du troisième paragraphe de l'article 1^{er} de cette loi, et la garde nationale, lorsqu'elle existait, ayant droit aux honneurs militaires, il me paraît convenable de conserver aux officiers des corps de sapeurs-pompiers régulièrement nommés le droit aux mêmes honneurs.

Mais il est bien entendu qu'il y aura complète réciprocité de la part des sapeurs-pompiers vis-à-vis de l'armée, et que, d'autre part, cette mesure ne préjuge en rien la question d'organisation définitive de ces corps spéciaux.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner partout, à qui de droit, des instructions dans ce sens. Je prie M. le ministre de l'intérieur d'en adresser, de son côté, de semblables à MM. les préfets.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le vice-président du conseil, ministre de la guerre, Général DE CREMAY.

Dimanche 6 décembre, une messe solennelle sera célébrée en l'église Notre-Dame, à onze heures et demie, avec le concours de la Fanfare de Roubaix, qui exécutera les morceaux suivants: 1. Chœur, arrangé pour fanfare, par X. 2. Ouverture: Zampa, par HÉROLD.

Un drame de la vie réelle. Depuis longtemps, une jeune femme de 30 ans, Mme Juliette W..., avait à se plaindre des mauvais traitements de son mari; mais elle préférait souffrir en silence plutôt que de faire connaître ce qui se passait dans son intérieur. Dans un moment d'égarément, la pauvre femme résolut de mettre un terme à ses souffrances. Ce matin, vers 7 heures, elle allait se précipiter dans le nouveau canal.

Un passant qui, fort heureusement, l'avait vu s'élançant à l'eau, s'y jeta à tout et fut assés heureux pour la retirer saine et sauve.

Mme W... a été conduite aussitôt chez son frère.

Hier matin, quand le préposé d'octroi du bureau de la rue de Tourcoing s'est rendu à son poste, il a trouvé la porte donnant sur la rue ouverte ainsi que celle du bureau. De plus, deux tiroirs, dans lesquels fort heureusement il n'avait été laissé aucun argent, avaient été fracturés. Les malfaiteurs ont dû opérer entre minuit et 4 heures du matin.

L'homme-chien et son fils sont à Roubaix; ils sont exhibés aujourd'hui et demain à l'Hôtel du Commerce, contour St-Martin.

On écrit d'une commune de l'arrondissement de Douai au Courrier du Nord:

Une jeune personne de notre ville avait couté avec trop de complaisance les fleurettes d'un jeune levassé d'une commune des environs, et les parents, attribuant la

recherche de l'amoureux au bon motif, l'avait accueilli comme un futur gendre.

Depuis assez longtemps déjà il était devenu le commensal ordinaire de la famille. Tout à coup, il a rompu toute relation et a annoncé qu'on ne devait plus compter sur la conjugalité. Pleurs et désolation de la jeune personne comprise!

Pour la consoler, son père n'avait trouvé rien de mieux que de faire assigner l'inconsolable adorateur devant le tribunal civil; sa demande, faisait-il plaider, avait reçu de son ex-adorateur des lettres qui étaient des engagements péremptores de mariages et entraînaient une réparation civile, s'ils n'étaient pas remplis.

Le tribunal n'a pas admis cette prétention, et, dans sa dernière audience, a débouté purement et simplement la pauvre Ariane délaissée et l'a condamnée aux frais.

La morale de cette histoire est que les demoiselles ne doivent se fier aux propos d'amour que dans une certaine limite, afin de ne pas exposer à coiffer sainte Catherine. On ne badine pas avec ces choses-là.

Etat-civil de Roubaix.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 27 novembre. Marie Liénard, rue du Moulin de Roubaix. — Théodore Bombeck, rue du Cul de Four. Marie Schoon, rue de la Perche. — Maria Tanchon, rue du Fontenoy. — Alphonse Lambert, rue Nain. — Célestine Duthoit, rue Ste-Elisabeth. — Jean-Baptiste Ryckwaert, rue Saint-Joseph. — Sidonie Watlet, rue de Mouvaux. — Antoine Picard, rue de la Providence.

DECLARATIONS DE DECES du 27 novembre. — Henri Lebrun, 1 an, rue Sainte-Elisabeth. — Desmet, présenté sans vie, rue des Lengues-Haies. — Palmyre Brucka, 1 an, rue des Fondeurs. — Meirhaeghe, présenté sans vie, rue la descente du Boulevard. — Léonard Danvers, 11 mois, rue Jacquart. — Josephine Vienne, 23 ans, dévideuse, rue de l'Espérance.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 30 novembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de M. BONAMI-JOSEPH DESCHAMPS, décédé à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 50 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Chimie.

Lundi 30 Novembre, à huit heures du soir. Etude des fibres textiles: cellulose et matière incrustante des fibres textiles végétales; — action des acides, des alcalis etc.

Cours de Physique

Mercredi 2 décembre à 8 heures du soir. De l'ébullition à basse et à haute pression; — de l'évaporation; — froid produit par la vaporisation, et fabrication industrielle de la glace.

Chronique Parisienne.

Nous voilà retombés dans la vie factice qui constitue toute la différence de l'ancien régime et du nouveau. Les nouvelles de la province, arrivées hier et aujourd'hui, mettent en liasse les radicaux. Ce qu'ils appellent la république triomphe avec éclat dans plusieurs compartiments de l'urne universelle. Paris s'attend à être radicalisé demain.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 30 NOVEMBRE 1874.

— 7 —

ANGELINE

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX. (SUITE).

Angéline était venue s'agenouiller près du lit de sa protectrice et caressait de ses lèvres la main inerte qui lui était abandonnée. Penché au chevet de la malade, Jules lui demandait s'il ne lui serait pas doux de recevoir dans son cœur celui qui tient en ses mains divines la santé et la consolation.

Mme Langevé, âgée, pieuse et pour qui la mort était une délivrance, eut comme un sourire à cette pensée.

La jeune fille se releva, courut prendre dans le jardin des fleurs, sur une étagère un christ, et dressa un petit autel de ses mains fiévreusement agitées. La malade la suivit d'un oeil attendri.

Jules rentra, précédant le curé du village et le saint vialique. Le digne prêtre, resté seul quelques instants avec sa pénitente, rouvrit la porte de la chambre. M. Revel, Angéline et les serviteurs vinrent s'y agenouiller pieusement pour assister à cette

marque suprême de miséricorde et d'amour que le Créateur accordait à sa créature prête à retourner à lui.

A ce moment solennel un pas lourd s'arrêta derrière les assistants, dont pas un ne tourna la tête.

C'était le commandant de Lilepont. Son visage sombre exprimait une profonde contrariété, dont le spectacle qu'il avait sous les yeux contenait seul l'explosion.

Il était alors presque nuit. La journée s'était écoulée dans ces angoisses. Lorsque le curé se fut retiré, le commandant et Jules sortirent derrière lui.

— Mme de Morancy ? interrogea Jules.

— Elle sera ici demain matin.

— Demain ! seulement demain ?

— Anatole était à une réunion de petits amis... une matinée d'enfants, que sais-je, moi ? Sa mère ne pouvait pas l'abandonner.

— Cependant, mon courrier...

— Sans doute, mais la baronne se revoient que sa tante lui a cent fois causé des terreurs semblables sans motifs sérieux.

— Croyez-vous que le motif soit sérieux aujourd'hui ?

— Eh pardieu ! je le sais bien. Vous me voyez désolé de la sorte mission que ma cousine m'a infligée... Imaginez-vous la belle figure que je vais faire si Mme Langevé me demande sa nièce. Véridiquement je devrais répondre :

Elle est à un bal d'enfants. Il y aurait de quoi la faire désoler, si la pauvre dame au lieu d'avoir été recueillie par Eliane, se trouvait être une tante dans le genre de votre oncle de Picardie.

— Qui sait s'il en eût été ainsi ? murmura le jeune homme, qu'un doute amer assaillait.

— Ah ! vous pouvez être certain du contraire, dit vivement M. de Lilepont, qui, repoussé, dominé, furieux, ne voyait pas la nécessité de ménager davantage les illusions de son heureux rival.

Mais Jules était déjà repentant de la mauvaise pensée d'égoïsme dont il avait soupçonné sa chère fiancée.

— Non, dit-il, Mme de Morancy est tout à fait incapable de semblables calculs; elle va nous arriver bien chagrinée de n'avoir pas voulu croire à mes avertissements.

— Je le souhaite... par amour des convenances, conclut le commandant en rentrant chez la malade.

La malade était fort mal. Au recueillement religieux qui avait accompagné chez elle la réception des derniers sacrements avait succédé une agitation du caractère le plus alarmant. Son corps, à demi paralyté, se refusait au mouvement que sollicitait la fièvre, mais ses mains serraient et rejetaient convulsivement les couvertures.

Les yeux étaient ouverts et élargis et des mots obscurs sortaient de ses lèvres, et la mort semblait avoir déjà étendu

sa sinistre pâleur.

Au bruit léger que firent les deux hommes en entrant, elle tourna vers eux son visage décomposé.

— Eliane ! murmura-t-elle.

Le commandant s'approcha avec embarras.

— Ma cousine sera ici dans une heure, madame, balbutia-t-il.

L'agonisante posa sa main sur sa poitrine, respira par un violent effort, et d'une voix oppressée :

— Dans une heure ! répéta-t-elle, dans une heure je ne serai plus là... la mort aura levé tous les voiles... Pauvre Angéline ! dans une heure, le doute qui me torture à ton sujet sera une claire vérité... Dans une heure, je saurai enfin si tu es réellement folle !

A ce mot cruel que le délire seul pouvait dicter, Jules s'avança vivement comme pour arrêter la mourante.

Elle le regarda, hésita, puis tout à coup l'attirant à elle dans un élan qui dépensa ses dernières forces :

— Vous avez été bon et dévoué... et je vous aime; recevez en héritage un seul mot : Elle n'est pas bonne.

Mme Langevé abandonna le bras qu'elle retenait; sa tête retomba lourdement sur l'oreiller; elle étendit les mains comme pour repousser l'oppression qui l'étouffait; puis ce fut le silence, puis l'immobilité.

— Elle est morte, dit le docteur.

Quelques minutes après, Jules s'approcha d'Angéline qui priait agenouillée,

et voulut doucement l'emmener.

Elle tourna vers lui sa pauvre petite figure gonflée de larmes et secoua négativement la tête.

— Laissez-moi prier près de ma seule amie jusqu'à ce qu'on me la prenne, dit-elle à voix basse; ou voulez-vous que j'aile ? Mme Javin me fait peur.

Le ton désolé dont ces paroles furent prononcées firent tressaillir le jeune homme, tant en y sentait de souffrances et de terreur instinctive.

— Venez, mon enfant, venez; vous ne pouvez rester plus longtemps, dit-il avec fermeté.

Et la soulevant d'une main, il l'entraîna hors de la funèbre chambre, sans qu'elle opposât de résistance. Il la fit entrer dans un petit salon du premier étage, où Eliane se tenait d'ordinaire, et en alluma les bougies. Il jeta une allumette sur le foyer où des branchettes amoncelées, en vue des soirées fraîches de la campagne, donnaient aussitôt clarté et chaleur.

La jeune fille grelottait. Il l'enveloppa d'un manteau oublié sur un meuble, trouva un coussin pour sa tête, un pouf pour ses pieds, et lorsqu'il eut ainsi complété ses soins paternels dont elle semblait confuse et touchée, il rapprocha d'elle un siège, prit sa main et lui demanda avec netteté :

— Chère enfant, il faut que je sache, entendez-vous bien, pourquoi Mme Javin vous fait une si grande peur.